

Agence Régionale de Santé (ARS)
Normandie
Secrétariat Général

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Formation aux premiers secours en santé mentale en Normandie.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026-15

Date limite de remise des plis

23 / 03 / 2026 à 12 heures

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie

Secrétariat Général

Représentant : François MENGIN LECREULX Directeur Général

Adresse : ARS Normandie

Espace Claude Monet

2, Place Jean Nouzille

14050 Caen Cedex 4

Téléphone : 02 31 70 96 96

Courriel : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

Site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Formation aux premiers secours en santé mentale en Normandie.**

Code CPV	Libellé CPV
80562000-1	Services de formation dans le domaine des premiers secours

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Formation aux premiers secours en santé mentale en Normandie.
 Acheteur	Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
 Type de contrat	Marché ordinaire de services
 Structure	7 lots
 Lieu d'exécution	Ensemble de la région Normandie
 Délai	60 mois – période initiale de 12 mois reconductible 4 fois 12 mois
 Développement durable	Critère environnemental
 Variation des prix	Fermes actualisables
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 7 lots :

Période	Durée	Nombre de sessions
Lot n°1 Formation aux premiers secours en santé mentale dans le territoire du Calvados		
- Période initiale	12 mois à compter de la notification du marché	20 sessions
- Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale	
- Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°1	
- Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°2	
- Reconduction n°4	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°3	

Période		Durée	Nombre de sessions
Lot n°2 Formation aux premiers secours en santé mentale dans le territoire de Dieppe			
- Période initiale	12 mois à compter de la notification du marché	20 sessions	
- Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale		
- Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°1		
- Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°2		
- Reconduction n°4	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°3		
Lot n°3 Formation aux premiers secours en santé mentale dans le territoire de l'Eure			
- Période initiale	12 mois à compter de la notification du marché	20 sessions	
- Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale		
- Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°1		
- Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°2		
- Reconduction n°4	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°3		
Lot n°4 Formation aux premiers secours en santé mentale dans le territoire du Havre			
- Période initiale	12 mois à compter de la notification du marché	20 sessions	
- Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale		
- Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°1		
- Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°2		
- Reconduction n°4	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°3		
Lot n°5 Formation aux premiers secours en santé mentale dans le territoire de la Manche			
- Période initiale	12 mois à compter de la notification du marché	20 sessions	
- Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale		
- Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°1		
- Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°2		
- Reconduction n°4	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°3		
Lot n°6 Formation aux premiers secours en santé mentale dans le territoire de l'Orne			
- Période initiale	12 mois à compter de la notification du marché	20 sessions	
- Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale		
- Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°1		
- Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°2		
- Reconduction n°4	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°3		
Lot n°7 Formation aux premiers secours en santé mentale dans le territoire de Rouen			
- Période initiale	12 mois à compter de la notification du marché	20 sessions	
- Reconduction n°1	12 mois à compter de la fin de la période initiale		
- Reconduction n°2	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°1		
- Reconduction n°3	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°2		
- Reconduction n°4	12 mois à compter de la fin de la période de reconduction n°3		

Définitions :

Lot	: Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	: Durée définie d'exécution du contrat reconductible

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques – Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement, un par lot ;
- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes (programmes PSSM);
- Cadre de réponse ;
- Règlement de consultation.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité technique et professionnelle	

Document	Descriptif
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Qualifications professionnelles	<i>Le/les formateur(s) du soumissionnaire doivent être accrédités PSSM France.</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Autres justificatifs	

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i>
Cadre de réponse	<i>Cadre de réponse</i>
RIB	<i>Relevé d'identité bancaire</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

La copie de sauvegarde peut être transmise par voie dématérialisée ou par voie postale (pli recommandé avec avis de réception postal). Dans ce dernier cas, le pli doit préciser l'expéditeur, la consultation concernée, la mention « NE PAS OUVRIR » et être adressée à :

ARS Normandie
Secrétariat général-Mme Sicot
Espace Claude Monet
2, Place Jean Nouzille
14050 Caen Cedex 4
Courriel : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

Pour une transmission de la copie de sauvegarde par voie dématérialisée, les candidats sont invités à le faire via : [France transfert - Téléversement](#) (numerique.gouv.fr).

Les copies de sauvegarde doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la première page du présent document.

Les copies de sauvegarde qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ou pour lesquels des mentions seraient manquantes sur l'enveloppe et entraîneraient la nécessité d'ouvrir l'enveloppe, seront rejetés.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute

ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération
1. Prix (50 %)
2. Méthode et accompagnement proposés dans le cadre de l'exécution des prestations (30 %)
3. Moyens humains mis à disposition (nombre, expérience, organisation de l'équipe...) (10 %)
4. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)

Modalités de calcul des notes :

Le critère prix sera noté sur 50 points au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) intégré au dossier de consultation.

La note attribuée sera calculée selon la formule suivante :

$$N_i = (P_m / P_i) \times 50$$

* N_i est la note attribuée au soumissionnaire dont l'offre est analysée

* P_i est le prix (total de la DPGF) de l'offre analysée

* P_m est le prix de l'offre (total de la DPGF) la moins disante

Une offre anormalement basse rejetée par décision du pouvoir adjudicateur ne sera pas prise en compte comme offre la plus faible dans le calcul de la note du prix des offres.

Le critère « méthode et accompagnement proposés dans le cadre de l'exécution des prestations » sera noté de 0 à 20 points. Cette note sera ensuite pondérée.

Les autres critères seront notés sur 10 points.

Une note totale sur 100 points est attribuée à chaque candidat dont l'offre est analysée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de l'acheteur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Caen
3, Rue Arthur Leduc
BP 25086
Caen
14050 Caen Cedex 4
Téléphone : 02 31 70 72 72
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Site internet : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)